

MONSIEUR LEGEAI SEBASTIEN

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ROCADE DE L'AUMAILLERIE

LA CHAUDRONNERAIS

35 302 FOUGERES CEDEX

N° SIREN 341 458 834 000 15

"SARL A2M"

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €

Siège social : LA CROIX HAMON 35300 FOUGERES

SIRET 499 173 722 000 12

RAPPORT A LA TRANSFORMATION

rocade de l'Aumailierie bp 70255 - 35302 Fougères Cedex
Tél 02 99 99 33 48 Fax 02 99 99 02 36 Mail slegeai@lv-experts.fr

SARL A2M

Messieurs les associés,

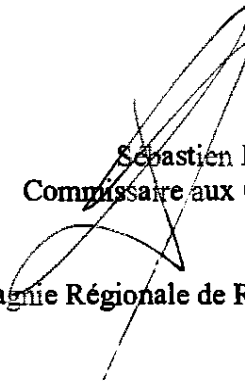
En exécution de la mission de Commissaire à la Transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de Commerce, par décision unanime des associés en date du 1^{er} avril 2011, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

FAIT A FOUGERES, le 15 mars 2011



Sébastien LEGEAI
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de RENNES